



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P

Maître d'ouvrage

ETAT – MINISTERE DES ARMEES

Objet du marché

**Saint Jean d'Ilac (33) – DGA EM - Réfection du bac à incendie du
banc d'essai EB5**

Table des matières

1. GENERALITES	2
1.1. Présentation sommaire	2
1.2. Décomposition de la mission en tranche :	2
1.3. Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage :	2
1.4. Documents contractuels :	2
1.5. Normes et DTU	2
1.6. Obligations de l'entrepreneur	3
2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	3
3. CONDITIONS D'EXECUTION DU TITULAIRE	4
3.1. Installation de chantier	4
3.2. Sécurité	4
3.3. Protection des existants	4
3.4. Gestion des déchets	4
4. PERSONNE DESIGNEES POUR SIGNER LES AVIS:	4
5. QUALITE ET CONTROLES :	4
6. DOCUMENTS D'EXECUTION.....	5
7. DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
8. DUREE DES INTERVENTIONS - DELAIS – PENALITES POUR RETARD	6
8.1. Durée des interventions :	6
8.2. Délais de transmission des documents :	6
8.3. Accès à la zone et formation des personnels	6
9. DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
9.1. Objet du marché.....	6
9.2. Catégorie et classement de l'établissement	7
9.3. Classement ICEP / IOTA.....	7
10. LISTE DES ANNEXES.....	7

1. GENERALITES

1.1. Présentation sommaire

La présente opération a pour objet de définir les prestations techniques relatives à l'exécution des travaux de remise en état du bac à incendie de l'air d'essai EB5.

Cette structure se situe en zone E sur le site de Saint Jean d'Illac de DGA EM Sites Gironde (33). Les travaux concerneront le bac à incendie ainsi que ses abords directs.

Le bac à incendie se décompose en plusieurs modules. Une structure à double pente permettant l'accès au bac à des engins type FENWICK.

Les travaux comprennent l'ensemble des fournitures, prestations, moyens humains, matériels et sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

1.2. Décomposition de la mission en tranche :

Sans objet.

1.3. Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'œuvre ainsi que la maîtrise d'ouvrage seront assurés par l'Unité de Soutien Infrastructure (USID) de Bordeaux. Cette unité assure le maintien en conditions et la maintenance du parc immobilier militaire sur le périmètre des départements de la Gironde (33) et du Lot et Garonne (47).

Le chargé d'affaire de l'USID sera l'interlocuteur privilégié de l'entreprise sur ce chantier.

1.4. Documents contractuels :

Les travaux seront exécutés conformément :

- Aux normes françaises et européennes en vigueur ;
- Aux DTU ;
- Aux Eurocodes ;
- Aux règles professionnelles ;
- Aux avis techniques du CSTB ;
- Aux prescriptions des fabricants ;
- Ainsi qu'aux règles de l'art ;

Documents soumis au visa du maître d'œuvre :

- PIC
- Plans d'exécution
- Fiches techniques matériaux
- Méthodes de mise en œuvre des matériaux
- Planning détaillé
- Permis feu
- Attestation de fin d'exécution

1.5. Normes et DTU

En cas de contradiction entre plusieurs documents, les prescriptions les plus contraignantes seront retenues et appliquées.

- Gros-œuvre :
 - DTU 20.1
 - DTU 21
 - Eurocode 2

1.6. Obligations de l'entrepreneur

Le présent descriptif complète ou précise la nature et la position des interventions et des ouvrages réalisés en fonction des plans projets. Avec les plans, il forme un tout ne pouvant être considéré séparément.

En cas de litige, le CCTP et les plans ne font qu'un. Toutes les dispositions précisées dans le CCTP ou sur les plans devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de mise en œuvre et les dispositions de l'ensemble.

Les ouvrages pour lesquels certaines dispositions des documents graphiques et du CCTP pourraient éventuellement soulever des divergences d'interprétation seront exécutés conformément aux décisions du maître d'œuvre sans entraîner pour autant de modification de prix.

Dans tous les cas la solution la plus contraignante est due par l'entrepreneur. En conséquence tous les ouvrages figurant aux documents graphiques et non décrits dans le présent CCTP sont dus et vice versa. L'entrepreneur est réputé s'être assuré qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque corps d'état dont il est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'art et pour la bonne construction.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux du présent marché.

L'entrepreneur du présent marché devra également tous les ouvrages provisoires (échafaudages, coffrages, étalements, stabilisations, confortements et autres supports), les moyens et la mise en place des équipements nécessaires à la réalisation de ses travaux.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Sont compris dans le marché, sans que cette liste soit limitative, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art.

L'entreprise devra remettre en état un bac à incendie, assimilable à une petite piscine. Le fond devra être piqué et repris en béton réfractaire, les « couvertines » métalliques remplacées et les voiles latéraux repris au niveau des fissures, éclatements et épaufrures.

Les prestations comprendront notamment :

- L'installation d'une base vie sur site (comprenant vestiaires, salle repas, salle de réunion, wc)
- La mise en sécurité et le balisage de la zone d'intervention (barrières de chantier aux abords du bac)
- L'utilisation de moyens de protections individuels et collectifs adaptés à la nature des travaux
- Evacuation des éventuels résidus, boues ou dépôt présents au fond. (Vidange à la charge de DGA EM)
- La dépose et l'évacuation des couvertines métalliques y compris tous les accessoires annexes.
- Le piquage sur au moins 10cm du fond du bac en béton, compris découpe des éventuelles armatures métalliques.
- Chargement, évacuation et traitements des gravats vers les filaires agréées.
- Reprise des éclatements, fissures et épaufrures sur les murets périphériques.
- Coulage du fond du bac en béton réfractaire selon les recommandations du fournisseur. Le niveau 0 doit rester identique après travaux et les pentes aussi. (Le système de vidange du bac doit être conservé)

- Fourniture et pose de « couvertines » en fonte réfractaire. Profil identique aux existantes (2 plis : 30x50x43. Ep 5mm par longueur de 2m50)
- Essais avant demande de réception

Les travaux comprendront toutes sujétions d'exécution, moyens matériels, manutentions et protections nécessaires à une réalisation complète et conforme aux règles de l'art.

3. CONDITIONS D'EXECUTION DU TITULAIRE

Le titulaire devra prendre connaissance des lieux avant toute intervention et sera réputé avoir parfaite connaissance des contraintes du site, de ses accès et des difficultés propres au chantier.

3.1. Installation de chantier

Il devra assurer :

- La mise en sécurité de la zone de travaux par balisage, protections et signalisation réglementaire ;
- Le maintien permanent de conditions de sécurité conforme à la réglementation en vigueur ;
- La protection des ouvrages, réseaux et équipements conservés ;
- L'utilisation de matériels adaptés aux contraintes d'accès et d'environnement du site ;
- Le tri, l'évacuation et le traitement des déchets vers des filières agréées ;
- Le nettoyage quotidien de la zone d'intervention et des accès utilisés pendant toute la durée du chantier ;
- La remise en états des abords dégradés du fait de son intervention ;

Toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des prestations sont réputées comprises dans le marché.

3.2. Sécurité

L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnels, des usagers et des tiers. Elle demeurera seule responsable des accidents ou dommages résultant de ses interventions.

3.3. Protection des existants

Les ouvrages existants conservés devront être protégés pendant toute la durée des travaux. Toute dégradation sera réparée ou remplacée à l'identique par le titulaire.

3.4. Gestion des déchets

Les déchets seront triés, stockés et évacués vers des filières agréées conformément à la réglementation en vigueur.

Les bordereaux de suivi devront être fournis au maître d'ouvrage.

4. PERSONNE DESIGNEES POUR SIGNER LES AVIS:

Dès la notification du présent marché, le titulaire désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis

5. QUALITE ET CONTROLES :

L'entreprise procédera à ses autocontrôles avant toute demande de réception des ouvrages.

Cela entend :

- Essais
- PV

- Contrôle lors de la mise en œuvre
- Contrôle des niveaux
- Contrôle de la gestion d'évacuation des eaux
- Test d'étanchéité

6. DOCUMENTS D'EXECUTION

Les plans d'exécutions, plans d'implantation de chantier, documents techniques, modes opératoires, notes de calculs, planning de travaux, permis feu devront être transmis au maître d'œuvre pour visa.

Le visa du maître d'œuvre ne dégage pas l'entreprise de sa responsabilité.

7. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- L'installation de chantier : amené et repli de matériel (outillages, engins, protections individuelles et collectives, barrière, signalisation), benne à gravats adéquats, livraisons et déchargements, modules de base vie (salle repas, vestiaires, sanitaires homme et femme)
- Dépose des rails : l'intérieur du bac possède des rails de fixations à déposer soigneusement et conserver pour les reposer en lieu et place en fin de chantier.
- Déconstruction et préparation des supports (intérieur du bac + rampe d'accès = $\pm 178 \text{ m}^2$) : Dépose et évacuation des couvertines métalliques ainsi que leurs supports de fixation, balayage et nettoyage du fond du bac, sciage, piquage et évacuation des bétons et éventuels treillis mis en place dans l'existant (minimum de 10cm à piquer).
- Reprise des parois verticales périphériques : remise en état (éclatements, épaufures, fissures et éclats)
- Coulage béton intérieur du bac ($\pm 121 \text{ m}^2$) : Mise en place des armatures et mise en œuvre de béton réfractaire selon les recommandations du fabricant.
- Coulage du béton rampe d'accès ($\pm 55 \text{ m}^2$) : Mise en place des armatures et mise en œuvre de béton B30 sur la face extérieure et réfractaire sur la face intérieure au bac selon les recommandations du fabricant.
- Déconstruction et préparation des extérieurs du bac ($\pm 180 \text{ m}^2$) : Sciage, piquage et évacuation des bétons et éventuels treillis mis en place dans l'existant, tout autour du bac sur 1m50 de large et 10cm de profondeur.
- Coulage de béton extérieurs du bac ($\pm 180 \text{ m}^2$) : Mise en place des armatures et mise en œuvre de béton réfractaire selon les recommandations du fabricant. Tout autour du bac sur 1m50 de large et 10cm de profondeur.
- Fourniture et pose d'acrotère en fonte réfractaire : De la même forme et aux dimensions des existantes (2 plis : 30x50x43. Ep 5mm par longueur de 2m50)
- Réfection des points d'accroche des rails et ré installations des rails conservés. En lieu et place.
- Fourniture et pose de rails supplémentaires. cf annexe 2 et 3.

ATTENTION : L'implantation des rails devra être validée avant pose par tous les services de la DGA concernés, le SID et l'entrepreneur.

IMPORTANT : Le niveau existant et les pentes devront être les mêmes en fin de travaux et les réseaux d'évacuation d'eau sont conservés.

Sont compris l'ensemble des fournitures, des coupes, des fixations, des raccords, des essais et nettoyage.

Les ouvrages présentant des défauts d'aspect ou de planéité seront refusés.

8. DUREE DES INTERVENTIONS - DELAIS – PENALITES POUR RETARD

8.1. Durée des interventions :

Les interventions du titulaire seront encadrées par OS rédigé par la maîtrise d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage.

8.2. Délais de transmission des documents :

Les documents suivant seront à remettre lors de la période de préparation :

- PIC
- Plan de prévention
- Plans d'exécution
- Fiches techniques matériaux
- Méthodes de mise en œuvre des matériaux
- Planning détaillé
- Permis feu

Les documents suivant seront à remettre dans la semaine suivant les essais :

- Test d'étanchéité

Les documents suivant seront à remettre avec l'attestation de fin d'exécution avant la date des OPR :

- Attestation de fin d'exécution
- DOE
- Plan de récolement

8.3. Accès à la zone et formation des personnels

Pour toute visite, l'accès ne sera possible qu'après dépôt d'une demande préalable et fourniture des documents justifiant l'identité du demandeur.

Pour procéder aux études, relevés et mesures, l'intervenant devra constituer un dossier qui sera étudié par le bureau sécurité du site. Ce n'est qu'après validation de cette autorité que le personnel pourra intervenir.

La sensibilité des sites et le contexte de sécurité actuel font que tout refus d'accès ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

9. DESCRIPTION DES OUVRAGES

9.1. Objet du marché

Sur cette période d'utilisation le bac à incendie a donné pleine satisfaction mais il commence à présenter des signes d'usure.

La nature des essais réalisés dans le bac l'expose aux rayonnement thermique aux éclats et aux hydrocarbures ;

Nous ne remettons pas en cause ici sa conception. Les travaux devront permettre de remettre en état le bac, c'est-à-dire :

- Une surface de sol totalement plane et étanche
- Garantir le fonctionnement du système de vidange conservé
- Le réemploi des rails de fixation existants
- Une résistance convenante aux rayonnement thermiques.

9.2. Catégorie et classement de l'établissement

Le site est classé établissement recevant des travailleurs (ERT).

9.3. Classement ICEP / IOTA

Sans objet

10. LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE n°1 : Plan du bac à incendie
- ANNEXE n°2 : Implantation des rails supplémentaires
- ANNEXE n°3 : Implantation des rails supplémentaires
- ANNEXE n°4 : Vu 3D